

**UCL**

Université  
catholique  
de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)  
Ecole des Sciences Politiques et Sociales (PSAD)

# Une analyse sociologique des politiques d'isolation des logements

Critique des mécanismes informationnels et incitatifs et propositions alternatives

Travail de fin d'études réalisé par  
**Olivier Malay**

Promotrice  
**Françoise Bartiaux**

Lecteur  
**Grégoire Lits**

Année académique 2019-2020  
**Master en sociologie-anthropologie**



# Table des matières

<b>Avant-propos .....</b>	<b>4</b>
<b>1 Introduction .....</b>	<b>5</b>
1.1 L'importance de l'isolation des bâtiments .....	5
2.1 L'approche théorique et méthodologique choisie .....	7
<b>2 Les théories des pratiques .....</b>	<b>9</b>
2.1 Principes généraux .....	9
2.2 Les politiques publiques dans les théories des pratiques .....	10
<b>3 Améliorer l'information : les audits et les certificats énergétiques .....</b>	<b>13</b>
3.1 Les audits et certificats en Région wallonne .....	13
3.2 Une mesure qui se heurte à la dimension identitaire des projets de rénovation .....	14
<b>4 Inciter financièrement : les primes à l'isolation .....</b>	<b>16</b>
4.1 Les primes en région wallonne .....	16
4.1 Une mesure pour les ménages aisés .....	17
4.2 Une mesure qui passe à côté des blocages non-financiers .....	21
<b>5 Une proposition alternative : l'obligation d'isoler, financée par un tiers-payant .....</b>	<b>23</b>
5.1 Des exemples de politiques à succès .....	23
5.2 L'obligation d'isoler, financée par un tiers-payant .....	24
5.3 Analyse du dispositif par les théories des pratiques .....	25
<b>6 Conclusion .....</b>	<b>28</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>29</b>
<b>Déontologie.....</b>	<b>33</b>
<b>Abstract et mots-clés.....</b>	<b>34</b>

## Avant-propos

Ce travail de fin d'étude clôture un master en socio-anthropologie. Il revêt toutefois une portée symbolique plus grande que son poids en crédits ECTS, car il constitue l'aboutissement d'un parcours universitaire commencé il y a douze ans.

Sa réalisation n'a pu être menée à bien qu'avec le concours de plusieurs personnes.

Ma promotrice, tout d'abord, la Professeure Françoise Bartiaux. Je tiens à la remercier pour m'avoir suivi tout au long de l'année dans la réalisation de ce travail, et plus spécifiquement pour m'avoir fait découvrir les théories des pratiques sociales. Nos riches discussions ont pu structurer et donner du corps au présent texte, mais elles ont également enrichi ma conception plus générale des sciences sociales.

Je remercie ensuite le Professeur Grégoire Lits d'avoir accepté d'être mon lecteur, et pour l'attention portée à ce travail.

Ce travail a également été enrichi par un entretien avec Alexandra Woelfle, chargée de recherche à la Ligue des familles sur la thématique du logement, ainsi que par des discussions avec son collègue Maxime Michiels.

Ensuite, je tiens à remercier l'ensemble des professeur·es de sociologie et d'anthropologie qui m'ont donné cours pendant mon master. Chacun de ces cours a constitué un apport précieux dans ma compréhension du social et de l'humain, que je n'oublierai jamais. Merci également à l'équipe administrative PSAD et notamment à Chantale Herman pour les conseils et pour le support administratif.

Enfin, je souhaite remercier ma famille pour son soutien indéfectible, mes colocataires qui ont été des cœurs pendant le confinement, et en particulier Jeanne pour son soutien de tous les jours et pour son énergie.

# 1 Introduction

Au cours des quatre dernières décennies, une série d'enjeux ont reçu une attention croissante, en Belgique comme ailleurs dans le monde. Le premier d'entre eux est écologique et concerne le dépassement de différents seuils écosystémiques, causé par les activités humaines (Steffens et al., 2015). Un deuxième est social et s'observe notamment par une hausse des inégalités dans de nombreux pays (Piketty, 2013). Un troisième est économique et concerne la répétition de crises économiques ainsi qu'une croissance en berne (Gordon, 2017).

De nombreuses propositions ont été formulées pour faire face à ces différents enjeux tant au niveau local, que national et international. Parmi celles-ci, une est présentée comme pouvant contribuer à la résolution des trois enjeux en même temps : il s'agit de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

## 1.1 L'importance de l'isolation des bâtiments

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, cela veut dire y minimiser la consommation d'énergie (d'électricité, de gaz, de mazout) pour un service donné. En pratique, les principaux moyens pour y arriver sont d'isoler le toit, les murs, les portes, les fenêtres et le plancher de la cave. Deux voies différentes permettent d'atteindre cet objectif. La première vise les nouvelles constructions et consiste à imposer le fait que tout nouveau bâtiment soit construit conformément à des normes d'isolation ambitieuses. La seconde vise les bâtiments existants et consiste à les rénover, en intégrant à ces rénovations un cahier de charge en matière d'isolation.

Depuis la directive européenne de 2010<sup>1</sup> et récemment renforcée, l'ensemble des nouvelles constructions doit avoir un haut niveau de performance énergétique. Cette directive permet donc de faire évoluer le parc des bâtiments lentement mais sûrement vers un niveau d'isolation adéquat. Toutefois, le rythme des nouvelles constructions étant faible, et la plupart des activités de travail ou de logement ayant lieu dans des bâtiments déjà existants, on ne peut compter uniquement sur une isolation des nouvelles constructions (Meijer, 2009). L'essentiel de l'effort à fournir doit se réaliser via des rénovations des bâtiments existants. C'est donc sur ce dernier aspect que porte ce travail, et particulièrement sur la rénovation énergétique des logements dans le cas wallon.

Trois types d'arguments sont fréquemment avancés pour justifier une meilleure isolation des logements. Le premier est écologique. En Wallonie, le logement représente 15% des émissions totales de gaz à effet de serre (Marbaix, 2018). En réduisant la consommation d'énergie des bâtiments, on réduit en même temps la pollution et l'extraction de ressources qui sont associées cette consommation. Toutefois, ce raisonnement n'est valide que dans les cas où des travaux d'isolation ne sont pas accompagnés par d'autres rénovations ou pratiques

---

<sup>1</sup> <http://data.europa.eu/eli/dir/2010/31/oj>

accroissant la consommation d'énergie, entraînant un *effet rebond* (Gillingham et Palmer, 2014 ; Maller *et al.* 2011).

Deuxièmement, l'isolation des bâtiments est une mesure sociale qui permet de lutter contre les inégalités. En Belgique, 10 % de la population est en situation de pauvreté énergétique (les données datent de 2009), ce qui veut dire que ces personnes ont des difficultés financières au point de leur empêcher de chauffer leur logement ou de payer leurs factures d'énergie (ou les deux) (Bartiaux *et al.*, 2018). D'autres estimations à la définition plus large portent le taux de pauvreté énergétique jusqu'à 21 % de la population belge (Coene et Meyer, 2020). Isoler permet donc de réduire la facture d'énergie des ménages, qui pèse proportionnellement plus dans le budget des plus pauvres.

Enfin, isoler comporte un intérêt économique important. Selon l'étude *cost-optimum* COZEB (dont les résultats sont repris dans SPW et Climact, 2017, p.40), des travaux d'isolation vers un niveau de performance énergétique élevé (-62 % de la consommation) sont rentabilisés à 72 % sur seulement trente ans. Ce montant peut même s'élever jusqu'à 100 % pour les maisons unifamiliales les moins performantes. Sur un temps long, l'isolation est donc à coût nul voire entièrement rentable, en fonction de la durée de vie du bâtiment et du prix de l'énergie. Par ailleurs, une diminution de la consommation énergétique permet de réduire la dépendance énergétique de pays pauvres en ressources, telle que la Belgique.

L'isolation est donc plébiscitée pour des arguments tant écologiques, que sociaux et économiques. Notons qu'ils trouvent un écho tout particulier en Wallonie car le parc de logements est le plus ancien de Belgique : environ un tiers des logements date d'avant 1921 et 80 % datent d'avant 1991 (Gaino *et al.*, 2018).

Si l'isolation est une mesure largement plébiscitée pour les raisons évoquées ci-dessus, elle ne se réalise qu'à un taux très lent en l'absence d'intervention publique. Dès lors, les différents gouvernements régionaux ont mis en place une série de mesures depuis une vingtaine d'années dont le but est d'accélérer l'isolation. A titre d'exemple, les principaux outils de politique publique mis en place en la matière en Région wallonne consistent en l'établissement de « guichets énergie », de prêts à taux zéro, et de primes à l'isolation et à la réalisation d'audits énergétiques.

L'objectif de ces différentes mesures est de réduire la consommation énergétique des bâtiments de 68 % d'ici à 2050 (SPW et Climact, 2017), en cohérence avec les objectifs européens d'une décarbonisation des logements. En termes techniques, cela veut dire tendre vers un parc de logements ayant un niveau moyen de performance énergétique des bâtiments (PEB) de label A (85kWh/m<sup>2</sup>/an)<sup>2</sup>. Ce label A est le troisième niveau de performance énergétique le plus exigeant sur une échelle de neuf niveaux, le meilleur étant A++ (zéro émission) et le pire étant G (510 kWh/m<sup>2</sup>/an et plus). Pour donner une idée de l'ampleur du défi, la performance énergétique moyenne du parc wallon correspond actuellement au label F (434 kWh/m<sup>2</sup>). Il y a donc énormément de travail à réaliser pour obtenir un label A en moyenne.

---

<sup>2</sup> Le terme technique exact est *consommation spécifique d'énergie primaire*. Il s'agit d'une consommation par unité de surface de « planché chauffé »

Chaque année, environ 1 % des logements wallons font l'objet d'une demande de permis d'urbanisme pour transformation. Or, une réduction de la consommation d'énergie de 68 % nécessiterait un taux d'isolation de 3 à 4% par an (SPW et Climact, 2017). Le rythme d'isolation actuel est donc largement insuffisant. Ces chiffres témoignent d'une sorte de paradoxe, selon Zelem (2016) : d'une part, les habitants sont de mieux en mieux sensibilisés à moins gaspiller, ils peuvent bénéficier de mesures incitatives et les technologies sont plus performantes. Mais d'autre part, malgré ce contexte favorable, on observe une faible maîtrise voire une hausse des consommations.

Ce paradoxe constitue le point de départ de ce travail. Il suggère que les politiques publiques actuelles sont insuffisantes pour atteindre l'objectif qui leur est fixé. Dès lors, si l'on veut arriver à tripler voire quadrupler le taux d'isolation en un temps relativement court, de nouveaux moyens et mécanismes de politique publique doivent être proposés. Ces enjeux constituent le cœur du présent travail. Ils sont formulés comme question de recherche de la manière suivante : « *Quelles politiques publiques d'isolation sont susceptibles de réduire la consommation énergétique des logements conformément aux objectifs wallons et européens ?* ».

## **2.1 L'approche théorique et méthodologique choisie**

A l'heure actuelle, les disciplines scientifiques les plus mobilisées dans la définition des politiques publiques en matière d'isolation sont l'ingénierie (pour définir des objectifs et aborder les aspects techniques), la psychologie sociale (pour susciter des modifications des comportements) et l'économie néoclassique (pour orienter les choix d'investissements). Parmi les sciences sociales, la sociologie est peu représentée dans ce champ (Shove, 2010). Or, divers auteurs considèrent que les approches psychologiques et économiques utilisées fournissent des analyses en partie inadéquates, ce qui les mène à proposer des politiques publiques parfois inefficaces.

Elisabeth Shove, une des cheffes de file de ces critiques, considère que les approches en psychologie sociale et en économie néoclassique appliquées aux enjeux environnementaux participent d'un même « Paradigme ABC » (*Attitudes, Behaviour, and Choice*) (Shove, 2010). Les approches de ce paradigme possèdent en commun le fait de concevoir le changement social comme dépendant de valeurs et d'attitudes (A), qui vont générer un ensemble de comportements (B), que les individus choisissent (C). Cette vision du changement social présuppose que les phénomènes sociaux (dont les pratiques d'isolation) sont la conséquence des choix individuels. Dès lors, si l'on souhaite influencer ces phénomènes, ce qui est le rôle des politiques publiques, la manière adéquate de le faire sera de fournir une meilleure information ainsi que des incitants, de telle sorte que les individus puissent choisir d'adopter d'autres comportements.

Cette approche « ABC », selon Shove, ne reflète pas correctement la réalité en étant outrancièrement réductionniste et individualiste. Pire, elle est susceptible de fournir des recommandations politiques erronées car exclusivement centrées sur les individus et leurs choix

de comportements. Dès lors, pour la plupart des critiques émanant de la sociologie, il faut préférer aux approches ABC des approches qui incluent d'autres aspects à leurs analyses (aspects relationnels, institutionnels, structurels, systématiques, *etc*). Parmi ces approches sociologiques, un courant en sociologie de la consommation s'est démarqué ces deux dernières décennies et est devenu une des approches sociologiques principales abordant les enjeux environnementaux. Il s'agit des « théories des pratiques sociales », dont l'objectif est précisément l'analyse des pratiques sociales. Comme ce courant a déjà donné lieu à un certain corpus de littérature, et comme il est bien adapté à l'étude des pratiques d'isolation, il consistera l'ossature théorique de ce travail.

Du point de vue méthodologique, les consignes du TFE en socio-anthropologie imposent un travail théorique, s'appuyant sur une revue de la littérature. Dès lors, dans ce travail, la revue de la littérature est envisagée non pas comme une section distincte, mais tout au long du texte, par la mobilisation des travaux scientifiques et de données sur lesquels ils se basent, afin de développer et d'argumenter une thèse. Quelques exceptions à ce principe de travail théorique ont été faites lorsqu'un point important n'était pas traité dans la littérature mais pour lequel il existait une base de données exhaustive utilisable. Dans ce cas, quelques calculs ont été réalisés sur la base de ces données afin de permettre la poursuite du fil rouge.

En résumé, l'objet de recherche de ce travail est donc les politiques publiques d'isolation des logements en Région wallonne, analysées via les théories des pratiques, en suivant une méthodologie constituée essentiellement par une revue de la littérature. Il vise à réconcilier une approche « par le haut » prenant en compte la nécessité d'atteindre des objectifs ambitieux définis par des scientifiques ou des gouvernants, et une approche « par le bas » connectée aux pratiques sociales et à la réalité du vécu des habitant·es.

Les deux principales originalités et contributions à la littérature qui caractérisent ce travail constituent une focalisation sur les *politiques publiques* d'isolation, qui sont rarement l'objet d'étude des théories des pratiques, ainsi que la formulation d'une proposition alternative aux politiques publiques de type ABC. Cette focalisation sur les politiques publiques (et plus largement sur le changement social) provient de la conviction que la sociologie est capable de générer des analyses pertinentes, ainsi que de la volonté de ne pas cantonner cette dernière à un rôle de commentatrice des politiques publiques proposées par d'autres disciplines. Ce travail se situe donc dans une perspective de « sociologie publique », au sens entendu par Burawoy (2009), d'une sociologie au contact de ce qui s'élabore dans la société et qui est destinée à circuler dans la vie sociale.

Ce travail est divisé en 6 sections incluant cette introduction. La section 2 vise à présenter les théories des pratiques ainsi que leur conceptualisation des politiques publiques. Ensuite, les sections 3 et 4 consistent le cœur de la recherche et visent à présenter et analyser de manière critique un exemple de politique informationnelle et un exemple de politique incitative en matière d'isolation. Finalement, la section 5 propose une politique alternative d'isolation s'appuyant sur une obligation d'isoler et un mécanisme de tiers payant, et la section 6 conclut ce travail.

## 2 Les théories des pratiques

Les théories des pratiques sociales constituent un ensemble de théories sociologiques qui visent à rendre compte, comme leur nom l'indique, des pratiques sociales, entendues tantôt comme « *une connexion de faires et de dire se déployant temporellement et dispersée spatialement* » (Schatzki, 1996, p.86), tantôt comme une performance, c'est-à-dire le fait de reproduire et actualiser cette connexion en la réalisant (Schatzki, 1996). Les théories des pratiques constituent un ensemble assez récent (depuis les années 2000), qui s'est développé en parallèle de la montée des préoccupations environnementales (Warde, 2005). Ce travail s'appuie dès lors sur cette approche pour étudier les pratiques de rénovation énergétique des bâtiments.

### 2.1 Principes généraux

Les théories des pratiques sociales sont inspirées par la philosophie de Wittgenstein, la sociologie de Bourdieu, ainsi que par les théories sociales de Giddens et de Latour (Reckwitz, 2002). Malgré une appartenance commune au champ des théories culturalistes (Reckwitz, 2002), elles ne constituent à l'heure actuelle pas un courant entièrement unifié. Des différences parfois importantes peuvent exister entre les différent·es auteur·es phares de celui-ci, tel·les que Warde, Shove, Reckwitz ou Schatzki. C'est pourquoi, dans ce travail, les théories des pratiques sociales sont désignées au pluriel, afin de rendre compte de la pluralité au sein du courant.

L'intention des théories des pratiques sociales étant précisément de comprendre les pratiques sociales, ces dernières sont considérée comme les unités de l'analyse sociologique. Cette perspective se différencie d'autres approches qui se focalisent au premier chef sur les individus, les institutions, ou les structures sociales. Ces instances ne sont pas ignorées par les théories des pratiques, mais elles ne sont considérées que dans la mesure où elles influencent ou sont influencées par les pratiques. Pour illustrer ce propos, on peut dire que les théories des pratiques ne considèrent pas que les individus adoptent des pratiques, mais bien que les pratiques « recrutent » des individus, qui sont appelés « porteurs/porteuses ».

La conséquence logique de cette posture est qu'elle aboutit à rejeter l'opposition classique entre niveaux micro et macro, niveaux qui sont confondus dans celui des pratiques. Il en résulte une ontologie dite « plate » (*flat ontology*), au sein de laquelle l'ensemble des phénomènes prennent place sur le même plan. Leur importance relative dans le social dépend alors de l'intensité des relations qu'ils entretiennent avec les autres phénomènes, plutôt que d'une relation hiérarchique prédéfinie entre différents niveaux (Schatzki, 2015).

L'intérêt principal des théories des pratiques provient de l'identification de quatre composantes constitutives des pratiques sociales (le regroupement en quatre composantes

provient d'une interprétation de Gram-Hanssen, 2011) : (1) Les pratiques sont composées de *technologies et produits*, qui représentent leurs aspects physiques et matériels. Dans le cas de l'isolation, il s'agit des aspects matériels des bâtiments, des produits disponibles pour réaliser les rénovations, *etc.* (2) De *savoir-faire et habitudes* qui supportent les pratiques. Par exemple, il s'agit des savoir-faire et des compétences des professionnels de la rénovation, ou des particuliers qui décident d'isoler eux-mêmes leur maison. (3) De *structures téléo-affectives*. Il s'agit plus précisément des finalités, projets, tâches, objectifs, croyances, émotions, et affects ancrés dans les pratiques. Elles peuvent correspondre aux objectifs poursuivis lors de rénovations (confort, écologie, réduire la facture d'électricité...). (4) Enfin, les pratiques sont composées de *procédures institutionnalisées et de règles explicites*, qui représentent les influences institutionnelles des pratiques sociales. En matière d'isolation, il s'agit des réglementations en matière de construction ou de rénovation, des subsides existants, ou plus généralement des politiques publiques. Dans le cadre de ce travail, c'est cette composante des pratiques sociales qui va être particulièrement étudiée.

L'objectif d'une analyse par les théories des pratiques est de rendre compte de l'état de ces différentes composantes des pratiques, ainsi que de leur variation au cours du temps ou entre leurs porteurs/porteuses. Un dernier élément doit être introduit afin de comprendre comment s'applique cette approche. Les théories des pratiques considèrent que pour modifier une pratique, il ne convient pas uniquement de modifier une de ses composantes. Les composantes étant interreliées pour composer une pratique, il convient de modifier le nexus des composantes de telle sorte que la pratique se modifie. Par ailleurs, il existe aussi des interrelations entre différentes pratiques, qui forment un « groupe de pratiques » (*bundle of practice*). Dès lors, pour modifier une pratique, il convient aussi de modifier les autres pratiques qui lui sont reliées. Par exemple, pour modifier les pratiques de chauffage (baisser le chauffage de quelques degrés), il est important de modifier concomitamment les pratiques d'habillement (mettre un pull).

Enfin, il convient de mentionner le fait que le champ des théories des pratiques sociales en lien avec la consommation s'est en partie composé en opposition avec le paradigme ABC évoqué en introduction (Shove, 2010). Ce dernier, ainsi que les politiques publiques qui en sont issues, constitue un point de référence fréquent des analyses en théories des pratiques.

## **2.2 Les politiques publiques dans les théories des pratiques**

L'objectif de ce travail étant d'analyser différentes politiques publiques, il convient de mentionner la manière par laquelle les théories des pratiques conçoivent le rôle des politiques publiques.

Schatzki (2015, p.22), s'appuyant sur les travaux de Shove *et al.* (2012), assigne cinq rôles aux politiques publiques : (1) modifier la circulation des aspects matériels, des savoir-faire et des significations qui sous-tendent les pratiques, (2) saper le soutien que certaines pratiques apportent à des pratiques indésirables, (3) faciliter le recrutement par des pratiques souhaitables et la défection de pratiques indésirables, (4) modifier les relations sociales et des

réseaux qui maintiennent les pratiques indésirables en place et en façonnant de nouveaux par lesquels les pratiques durables peuvent se propager et (5) créer les conditions dans lesquelles les pratiques souhaitables peuvent se développer et se diffuser.

En suivant le cadre théorique exposé plus haut, il s'avère que ces cinq rôles ne peuvent être menés à bien que si les relations entre les différentes pratiques sont prises en compte. En effet, une modification d'une pratique par un changement des règles législatives ne peut durer que si le groupe de pratique auquel celle-ci appartient se reconfigure harmonieusement autour de la nouvelle pratique.

Ces principes généraux énoncés, y a-t-il un type de politiques publiques fréquemment préconisé par les théories des pratiques, à l'instar des théories psychologiques et économiques préconisant fréquemment l'amélioration de l'information et des incitants financiers à disposition des ménages ? En parcourant la littérature, il s'avère particulièrement difficile de trouver des propositions concrètes. Même l'ouvrage collectif « *Social Practice, Intervention and Sustainability* » (Strengers et Maler, 2015) centré sur le sujet peine à formuler des propositions politiques concrètes. Un exemple édifiant peut être trouvé dans le chapitre de Macrorie *et al.* (2015) de cet ouvrage, concernant l'isolation des bâtiments. Alors que ce texte vise explicitement à proposer des pistes pour la gouvernance d'une transition *low-carbon* du logement, il ne se conclut par aucune proposition concrète, mais bien par des généralités telles que l'importance de « regarder l'ensemble des systèmes de pratique [d'isolation] et collecter des informations issues de cet ensemble, en ce compris de pratiques qui peuvent initialement ne sembler y être connectées que de manière distante » (Macrorie *et al.*, 2015, p.108). Ce type de recommandations méthodologiques peu susceptible d'intérêt pour des acteurs sociétaux hors université constitue l'aboutissement le plus fréquent de la littérature en théories des pratiques sociales (*e.g.* Maller *et al.*, 2011 ; Labanca et Bertoldi, 2018), même si l'on trouve certaines exceptions (*e.g.* Bartiaux *et al.*, 2014).

A quoi le faible nombre de propositions de politiques publiques de la part des analyses se revendiquant des théories des pratiques peut-il être dû ? D'abord, on peut considérer que l'ontologie sur laquelle s'appuient les théories des pratiques rend la formulation de recommandations compliquée. Les théories des pratiques considèrent les pratiques sociales comme un ensemble complexe, aux propriétés émergentes, sans causalité directe aisément identifiable, et issues de processus essentiellement incontrôlables. Leurs principaux auteurs considèrent dès lors que cette complexité des pratiques sociales rend presque impossible de déterminer à l'avance et avec certitude l'effet des politiques publiques (Shove *et al.*, 2012 ; Shatzki, 2015). Ces dernières seront toujours suspectes d'être inadaptées à la singularité des situations vécues.

Shove résume sa conception de l'action publique de la sorte : « certaines interventions politiques peuvent accroître les chances que des modes de vie durable persistent et grandissent, plutôt que l'inverse » tout en considérant que « leur développement est imprévisible » et « qu'il y a peu d'intérêt à assigner des cibles au changement de pratiques » (Shove *et al.*, 2012, p.146 ; Shove, 2015, p.42). Elle va même considérer que les *procédures institutionnalisées et de règles explicites* mentionnées ci-dessus ne constituent pas une composante-clé des pratiques, ou encore que les politiques publiques modifient le plus souvent les pratiques de manière

accidentelle, comme effets secondaires de programmes développés au sein de modèles du choix rationnel (Shove *et al.*, 2012).

Toutefois, l'impression qui s'est dégagée de la lecture d'ouvrages en théories des pratiques dans le cadre de ce travail est que l'ontologie des théories des pratiques n'explique que peu leur réticence à s'aventurer sur le terrain politique. En effet, une ontologie qui reconnaît la complexité du réel, l'incertitude radicale et l'absence de régularités universelles est tout à fait compatible avec la formulation de politiques publiques, dès le moment où celles-ci sont adaptées à l'époque et au lieu. Or, les théories des pratiques aboutissent rarement à formuler ce type de politique, même avec prudence.

Il semble plutôt que les textes en théories des pratiques soient souvent imprégnés d'une philosophie localiste, souhaitant des solutions multi-acteurs, où l'État joue avant tout un rôle de facilitateur (e.g. Macrorie *et al.*, 2015, Schatzki, 2015 ; Shove *et al.*, 2012). Cette approche politique, aussi légitime soit-elle, n'est pas énoncée dans ces textes comme une conséquence d'une analyse par les pratiques, ni justifiée au regard d'une telle analyse. Il s'agit plutôt d'un présupposé idéologique partagé par les principaux auteurs du champ, qui agit comme une communauté épistémique (Haas, 1992). Par exemple, des affirmations du type « une planification à petite échelle a nettement plus [*far greater*] de chances de résoudre des petits problèmes qu'une planification à grande échelle n'a de chances de résoudre des grands problèmes » (Schatzki, 2015, p.28) semble être une interprétation très personnelle de l'histoire économique et sociale (et semble d'ailleurs singulièrement en décalage avec l'importance d'une planification globale pour résoudre la crise COVID que nous traversons).

Après lecture des différents textes, il semble que l'origine de la faible quantité de recommandations en matière de politiques publiques de la part des théories des pratiques provienne de cette idée implicite ou explicite selon laquelle les politiques publiques nationales ou régionales n'ont plus un rôle moteur à jouer dans la société du 21<sup>ème</sup> siècle, et qu'il faille se replier sur l'échelon local, là où les citoyens agissent directement.

Il s'agit du point par rapport auquel ce travail se place en rupture avec la conception des politiques publiques généralement issue des théories des pratiques. A l'inverse, il considère qu'une approche par les pratiques peut être tout à fait cohérente avec l'énonciation – et pas juste la dénonciation – de politiques publiques ambitieuses. D'un point de vue plus prospectif, il considère même que ce n'est qu'en faisant un mouvement vers les politiques publiques que les théories des pratiques pourront obtenir une influence sur le cours des événements, et singulièrement sur les tentatives actuelles de transition écologique et sociale.

Les deux prochaines sections sont donc dédiées à l'analyse – traditionnelle en théories des pratiques – de mécanismes phares de la stratégie wallonne en matière de rénovation énergétique, alors que le point de rupture qui vient d'être énoncé prend place en section 5.

## 3 Améliorer l'information : les audits et les certificats énergétiques

Une première proposition de politique publique visant à augmenter le taux d'isolation des logements consiste à améliorer la quantité et la qualité des informations à disposition des propriétaires ou des habitants en matière de performance et de rénovation énergétique. En pratique, il s'agit de favoriser la réalisation d'audits énergétiques, c'est-à-dire l'inspection des bâtiments par un ou des professionnels, qui établissent quel est le potentiel en matière d'isolation et proposent au/à la propriétaire des pistes de rénovation à réaliser. L'idée sous-jacente à ce type de mécanismes est qu'une partie des raisons qui expliquent le faible taux de rénovation énergétique des bâtiments est le manque d'information à ce sujet. Fournir cette information via un audit ou un certificat énergétique peut dès lors conduire certains propriétaires à isoler leur bien.

### 3.1 Les audits et certificats en Région wallonne

Une telle politique a été mise en place dans de nombreux pays. Selon une étude réalisée sur 249 projets de rénovation énergétique en Europe, près de 20 % de ceux-ci visent à améliorer l'information des propriétaires, tandis que près de 50 % de ceux-ci sont mixtes et visent à améliorer l'information en conjonction avec une ou plusieurs autres mesures (Goggins *et al.*, 2019). L'idée selon laquelle l'information est décisive dans les pratiques d'isolation est donc largement répandue, alors même que des études sur le sujet en questionnent régulièrement la pertinence (Gillingham et Palmer, 2014).

En Wallonie, un audit énergétique a été mis en place en 2006, auquel peuvent faire appel les particuliers, et qui est susceptible d'un abattement fiscal. Il a été modifié à plusieurs reprises depuis (dans sa dernière mouture, l'audit est lié au mécanisme de primes. Ce lien sera étudié dans la section 4). Une autre mesure informationnelle notable a été décidée en 2010, en lien avec la directive du Parlement européen (2010) qui impose la mise en place d'un certificat de performance énergétique pour tout bâtiment devant être construit, vendu ou loué. L'objectif est que les constructeurs, les acheteurs et les locataires puissent comparer les performances énergétiques des bâtiments, ce qui est supposé les inciter à poser les choix les plus efficaces énergétiquement. Cette section se centre plus spécifiquement sur le cas wallon<sup>3</sup>, mais ses conclusions visent à commenter plus généralement les mécanismes liés à une meilleure information.

---

<sup>3</sup> <https://energie.wallonie.be/fr/certificat-peb-quoi-quand-comment.html?IDC=8777> Consulté le 1er juillet 2020.

### 3.2 Une mesure qui se heurte à la dimension identitaire des projets de rénovation

L'évaluation des mesures informationnelles se base sur une étude réalisée par Bartiaux (2015a) en Région wallonne. Cette étude s'appuie sur 23 entretiens compréhensifs réalisés entre 2009 et 2011 avec des propriétaires de maison occupé-es à rénover leur maison petit à petit (sauf deux dont la maison est déjà rénovée). Au sein de cet échantillon, la moitié des répondant-es avait fait faire à leurs frais un audit énergétique de leur maison en 2007. Celui-ci s'était soldé par une évaluation défavorable et des recommandations avaient alors été faites aux propriétaires indiquant des pistes pour rénover énergétiquement leur maison. L'intérêt de l'étude est dès lors de voir si ces propriétaires ont réalisé ou non les recommandations, et si pas, pourquoi.

Un premier résultat de l'étude de Bartiaux (2015a) est que les bénéficiaires de l'audit ne lui attribuent qu'une faible influence sur le cahier des rénovations entreprises. Parmi les onze informateurs, seuls quatre d'entre eux mentionnent l'audit énergétique comme ayant joué un rôle important dans les rénovations. Les sept autres rechignent à reconnaître l'influence que les conseils du professionnel ont eue, même si certains admettent tout de même que celui-ci leur a fait connaître des possibilités d'isolation qui leur étaient alors inconnues (celles-ci concernant particulièrement l'isolation des murs extérieurs, du sol ou du plancher de la cave). De manière surprenante, un des propriétaires a même nié avoir fait effectuer un audit énergétique et avoir reçu des conseils (ce qu'a démenti un contrôle *ex post*). Il s'avère en fait que l'audit a bien eu des effets (même si d'ampleur limitée) mais que les propriétaires les minimisent.

Un second résultat de l'étude est que la faible influence de l'audit – réelle ou rapportée par les propriétaires – provient de facteurs identitaires. Un exemple illustre ceci : un auditeur avait évalué négativement la toiture qu'un des propriétaires, un ingénieur de formation, avait isolé lui-même après avoir pris conseil auprès de connaissances. Le travail n'avait pas été réalisé correctement (l'isolant était posé du mauvais côté) et devait donc être refait dans un objectif de performance énergétique. Néanmoins, plusieurs années après l'audit, l'ingénieur n'avait toujours pas modifié son travail, malgré le fait qu'il avait procédé à d'autres rénovations depuis. Un autre exemple est que les propriétaires n'ayant pas eu recours à l'audit mentionnaient soit en savoir déjà suffisamment par eux-mêmes (ce qui est loin d'être garanti), soit ne pas désirer avoir des conseils qu'ils n'allaient pas suivre (Bartiaux, 2011). Sachant que plusieurs d'entre eux ont dépensé beaucoup de temps et d'énergie dans les rénovations, avec des résultats parfois modestes selon leur appréciation, le fait qu'ils ne souhaitaient pas en savoir plus révèle une réticence à laisser entrer quelqu'un chez soi qui va remettre en question le projet de logement envisagé et/ou le travail effectué.

De manière générale ressort le fait que les propriétaires de maison interrogé-es ont un projet pour leur maison dans lequel ils et elles sont personnellement investi-es. Dès lors, ces propriétaires souhaitent être les maîtres d'œuvre des travaux, et ne pas en être dépossédé-es par les personnes réalisant l'audit. Des recommandations peuvent être intégrées au projet initial de rénovation, mais uniquement si celles-ci s'inscrivent bien dans l'expression identitaire des propriétaires et concordent avec leur projet. Dans le cas contraire, elles seront ignorées. Ensuite, lorsque l'on observe que les recommandations sont suivies, le fait qu'elles proviennent de

l'audit tend à être minimisé par les propriétaires qui ont tendance à s'approprier les idées. En résumé, Bartiaux conclut que « les certificats de performance énergétique semblent au moment de l'enquête jouer un rôle mineur dans le processus de rénovation des habitations » (Bartiaux, 2015a, p.222).

Dans le langage des théories des pratiques, les règles institutionnalisées – ici l'audit – ont un impact très limité dès lors qu'ils entrent en conflit avec l'expression identitaire des propriétaires, ou avec leur définition de ce qu'est le confort. Ces deux derniers éléments font partie de la structure téléo-affective, qui est également une composante-clé des pratiques. Il convient dès lors pour une politique publique de trouver une manière de prendre en compte ces exigences dans la conception de politiques publiques de rénovation énergétique des logements, sans quoi elle sera peu effective. Notons à cet égard qu'il semble que les jeunes générations soient davantage mues par des arguments écologiques dans leurs rénovations que les plus anciennes qui mettent davantage le confort en avant (Abreu *et al.*, 2020).

Cette analyse du cas wallon met en lumière le fait que des politiques visant uniquement à fournir de l'information risquent d'avoir un effet très limité. En effet, il est probable que les propriétaires aient déjà une idée claire de ce qu'ils ou elles souhaitent, et que ce n'est pas un surcroît d'information qui leur fera changer substantiellement leurs projets. L'information leur est utile si une rénovation énergétique est prévue et qu'il existe la volonté de la faire de la manière la plus efficace. Mais ce cas de figure n'est pas la norme car les personnes interrogées étaient généralement déjà bien informées. Dès lors, l'information a peu de chances de constituer un moteur du changement des pratiques. Les politiques informationnelles ne sont pas à abandonner, mais elles doivent être pensées en ayant conscience de leurs limites, ou en combinaison avec d'autres politiques. Par exemple, il est possible de mettre en place des incitants afin que les recommandations d'un audit soient suivies. De cette manière, on espère que la dimension financière puisse au moins en partie contrebalancer les aspects identitaires des rénovations. Cette voie a été empruntée dans de nombreux pays, en ce compris en Belgique en Région wallonne, comme l'analyse la section suivante.

## 4 Inciter financièrement : les primes à l'isolation

Une deuxième proposition de politique publique visant à augmenter le taux d'isolation des logements consiste à mettre en place des incitants financiers afin que les propriétaires soient davantage enclins à isoler leur maison. En pratique, les incitants financiers à l'isolation se traduisent soit par une augmentation du coût de la consommation d'énergie (par exemple via des taxes sur le gaz ou le mazout), soit par une réduction du coût des rénovations énergétiques (via des primes, des crédits d'impôt ou des prêts avantageux). Dans le cadre de ce travail, seul le cas des primes à l'isolation est étudié, car il s'agit de l'exemple le plus emblématique des politiques d'incitants financiers ayant cours en Wallonie. L'analyse va donc se centrer sur ce cas, même si les enseignements qui en découlent peuvent bien souvent être transposés aux autres mécanismes incitatifs (notamment les déductions fiscales pour rénovation du toit).

L'idée sous-jacente aux politiques d'incitants financiers est que ce qui empêche les propriétaires de faire le choix d'isolation optimal pour la société est que les coûts privés de l'isolation sont trop grands par rapport à ses avantages. Il revient dès lors aux pouvoirs publics d'accroître les avantages privés de l'isolation (ou de désavantager l'absence d'isolation) afin de rendre la pratique plus attractive. Ce type de politique publique est fréquemment proposé sur la base d'analyses de type ABC. Il n'est pas dénué de fondements, car la consommation énergétique est souvent mentionnée par les ménages comme une source d'économies à réaliser (Roudil *et al.*, 2015). Dès lors, accroître le potentiel d'économies à réaliser via l'isolation a tout son sens pour augmenter la fréquence des rénovations. Toutefois, ce qui va être montré dans cette section est que les mécanismes de primes font face à d'importantes limitations.

### 4.1 Les primes en région wallonne

Des politiques de primes à l'isolation sont mises en œuvre dans la plupart des pays européens, en ce compris la Belgique. En Région wallonne, un mécanisme de primes a été mis en place pour la première fois en 2003 et révisé plusieurs fois au cours des dernières législatures. Dans sa mouture actuelle<sup>4</sup>, il s'agit de primes octroyées aux propriétaires qui suivent les recommandations établies lors d'un audit. Le montant des primes varie en fonction de la catégorie de revenus (d'un facteur de 1 à 6 en faveur des bas revenus), de la composition du ménage, des travaux souhaités et de leur contribution à l'amélioration de la performance énergétique. Dans tous les cas, le montant de la prime ne peut pas dépasser 70 % du montant total des factures. L'obtention d'une prime est conditionnée à la visite préalable d'un auditeur ou d'une auditrice qui dresse un état des lieux des travaux. Une prime additionnelle d'un

---

<sup>4</sup> <https://energie.wallonie.be/fr/primes-habitation-a-partir-du-1er-juin-2019.html?IDC=9792>. Consulté le 1er juillet 2020.

montant maximum de 660€ est également dédiée à la réalisation de l'audit. Le budget des primes s'élevait à 40 millions € en 2016 pour la Région wallonne.

Le mécanisme wallon fond donc dans une seule mesure un audit énergétique et des primes à la rénovation. Cette approche mêlant deux mécanismes (informationnel et incitatif) permet d'éviter l'écueil d'une mesure purement informationnelle, tel que mentionné à la section précédente. En effet, l'audit obtient, dans le mécanisme wallon, un caractère contraignant si l'on veut bénéficier des primes. Par ailleurs, cet audit permet que les primes soient utilisées par les propriétaires conformément à l'avis de personnes expertes.

La Région wallonne attribue un nombre de primes oscillant entre 28000 et 42000 primes par an (période 2009-2014) (Marenne *et al.*, 2019). Il est difficile d'évaluer la période ultérieure car les données post 2016 ne sont pas encore publiques et qu'on observe une chute drastique du nombre de dossiers et des montants octroyés suite à la réforme de 2015 (seulement 10000 primes octroyées en 2016). Il convient d'attendre une stabilisation des données « post réforme » avant d'émettre un jugement sur leur évolution. Toutefois, rappelons que malgré ces primes, le taux annuel d'isolation est stable autour de 1 % alors que les objectifs visent 3-4 %. A quoi peut être dû le décalage entre les objectifs et la réalité ? Une première explication de celle-ci peut provenir du fait que le montant des primes est trop faible, particulièrement après la réforme de 2015 (piste que suivent Marenne *et al.*, 2019). La solution serait donc de les augmenter fortement.

Toutefois, d'autres explications vont être proposées ici, qui s'appuient sur des analyses sociologiques, en particulier issues des théories des pratiques.

#### **4.1 Une mesure pour les ménages aisés**

La limitation principale des mécanismes d'incitation financière est qu'ils sont majoritairement utilisés par des ménages aisés. Ce phénomène n'est pas le résultat d'une disposition législative car officiellement, tout ménage peut recevoir des primes, subsides ou déductions fiscales. Toutefois, en pratique, l'on observe que les ménages aisés y recourent davantage que les autres. Une étude menée par Magnani *et al.* (2020) qui analyse le recours aux mécanismes de déduction fiscale pour des rénovations en Italie fournit des données à cet égard. L'étude montre que les ménages à hauts revenus ont davantage sollicité les incitants financiers que ceux à bas revenu, ce qui s'observe tant dans le nombre de déductions fiscales reçues, que dans le montant obtenu. La fréquence et le montant des déductions fiscales s'avèrent être proportionnels au revenu du ménage. En Wallonie, selon les données présentes dans Marenne *et al.* (2019), la part des primes à l'isolation qui bénéficiaient au premier quartile de revenu (les 25 % les plus pauvres) avoisinait les 10 % dans la période pré-2015 (les données 2016 suggèrent une hausse mais il faut voir si elle se confirme).

Selon Magnani *et al.* (2020), cette situation trouve ses origines dans le fait que les ménages plus aisés ont une plus grande disposition à investir dans des rénovations, et une plus grande possibilité financière de le faire. Mais ils pointent également une raison plus sociologique. Des pratiques d'investissement concentrées parmi les ménages plus aisés ne sont

pas uniquement une question de capacité à investir, mais aussi une question de connaissances nécessaires à la réalisation des démarches administratives, parfois complexes et incertaines. Par ailleurs, lorsqu'un ménage est en situation de précarité, investir pour isoler sa maison n'est pas toujours de l'ordre des préoccupations immédiates.

D'autres auteurs ont relevé des raisons additionnelles qui expliquent le fait que des ménages précaires puissent ne pas se lancer dans des travaux de rénovation. D'abord, il s'avère que les ménages moins aisés ont tendance à rénover les pièces une par une plutôt qu'en une fois (Bartiaux, 2017). Des mécanismes incitatifs ciblant des projets de rénovation concentrés en un moment risquent donc d'être contradictoires avec les pratiques présentes dans les milieux populaires.

Ensuite, une étude de Zélem met en lumière le cas de familles locataires ayant peur de se faire expulser de leur logement en cas de rénovations (Zélem, 2016). Même en vivant parfois dans des logements insalubres, celles-ci ne souhaitent pas que le propriétaire soit au courant de l'insalubrité ou procède à des rénovations. Dans une autre étude, Großman met en lumière le fait que des locataires craignent une hausse des loyers qui succéderait à la rénovation (Großman, 2019), crainte qui s'avère fondée dans certains cas (Großman et Huning, 2016). Dans ces deux exemples, la rénovation est donc un repoussoir pour les locataires. Notons que celle-ci peut également ne pas être attractive pour les bailleurs, car ils ou elles ne sont pas les personnes qui subissent les désagréments quotidiens d'un logement mal isolé.

Relevons enfin que, dans le cas wallon, le planning de rénovation imposé par l'auditeur pose problème dans certains cas. Par exemple, si un ménage ne dispose d'un budget que pour de petits travaux d'isolation, et que l'auditeur impose des travaux plus coûteux au préalable (et impayables), le ménage ne pourra bénéficier des primes.

Quelles qu'en soient les raisons, le fait que les mécanismes d'aide financière soient davantage utilisés par les ménages aisés pose deux problèmes distincts. Le premier est en termes d'efficacité des mesures de soutien à la rénovation. Si les mesures de soutien à la rénovation ne bénéficient pas prioritairement aux ménages à bas revenu, elles risquent de ne pas atteindre les habitations ayant le plus besoin d'être rénovées. Nous avons vu précédemment que ce sont les logements les plus anciens qui sont les plus énergivores (particulièrement ceux construits avant 1984 et les premières normes d'isolation). Or, en Wallonie, les ménages les plus pauvres occupent des bâtiments qui sont en moyenne les plus anciens. Cette tendance est visible en observant le tableau 1 : parmi le quartile le plus pauvre (les 25 % les plus pauvres de la population), seulement 2,3 % des ménages vivent dans une maison construite en 1991 et après. A l'opposé, dans le quartile le plus riche, 20,6 % des ménages vivent dans une maison construite en 1991 ou après, qui est donc en moyenne mieux isolée<sup>5</sup>. On notera que les ménages du troisième quartile (51-75) vivent également en moyenne dans des maisons plus récentes. C'est donc auprès de la moitié la plus pauvre de la population qu'on retrouve la plus basse proportion de logements récents.

Peut-on également affirmer que les plus pauvres vivent en moyenne dans des plus vieilles habitations ? Répondre à cette question est plus compliqué, dû au fait que 21 % des

---

<sup>5</sup> Les données datent de 2004 et ont donc évolué, mais il est probable que les tendances demeurent.

répondants du premier quartile ne connaissent pas la date de construction de leur maison. Toutefois, si l'on considère que l'enquête SEREC, d'où proviennent les données, comportait des catégories d'années détaillées remontant jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle, on peut raisonnablement supposer que les habitations dont les résident·es ne connaissent pas la date de construction datent d'avant 1991. Si l'on fait cette hypothèse, on peut effectivement affirmer que les plus pauvres ont en moyenne des maisons plus anciennes et donc moins bien isolées.

Tableau 1 : Distribution des habitations par période de construction et selon le revenu du ménage (quartile), en Région wallonne

Date de construction	Quartile de revenu			
	Q1 (0-25)	Q2 (26-50)	Q3 (51-75)	Q4 (76-100)
<b>1991 et après</b>	2,3 %	6,5 %	22,1 %	20,6 %
<b>Avant 1991</b>	75,08 %	84,5 %	70,2 %	77,9 %
<b>Ne sait pas</b>	21,8 %	9,1 %	7,8 %	1,5 %

Source : Calculs personnels sur base de l'Enquête SEREC (Bartiaux *et al.*, 2006)

L'enseignement général du tableau 1 est que si l'on veut une politique de rénovation qui cible les bâtiments les moins bien isolés, il est crucial que soient ciblés les bâtiments occupés par le premier ou les deux premiers quartiles de revenus. Ce constat est également valable pour les Régions flamandes et bruxelloises. Or, les mécanismes d'incitation financière semblent précisément rater cet objectif en étant captés par la plus aisée de la population. Cela peut expliquer le constat au niveau global selon lequel la fréquence des rénovations est systématiquement inférieure à celle anticipée ou désirée : les habitants des logements les plus anciens y recourent peu.

Le deuxième problème posé par le fait que les mécanismes d'aide financière soient davantage utilisés par les ménages aisés est d'ordre distributif. Alors que l'impôt est traditionnellement vu comme un outil de redistribution des plus riches vers les plus pauvres, l'on observe ici l'effet inverse. Les recettes de l'impôt sont orientées vers les individus les plus aisés. La littérature en sciences politiques nomme ce type de situation un « effet Matthieu » en référence à la parabole de Saint Matthieu, qui se conclut par la phrase « Car on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a ». D'un point de vue de la justice sociale, on peut questionner le bien-fondé de politiques qui orientent l'argent public vers les individus les plus fortunés.

Notons que, dans le cas wallon, on observe une faible part des primes orientée vers les plus pauvres alors même que la Région wallonne a mis en place une série de dispositifs en place. En effet, les primes sont liées au revenu : des primes plus importantes sont octroyées aux ménages à bas revenu, ce qui est sensé limiter l'effet inégalitaire des primes. Toutefois, cet effet est lui-même contrebalancé par le fait que le montant des primes soit également, pour plusieurs

types de travaux, proportionnel à la surface isolée. Comme les grandes maisons sont davantage détenues par des ménages aisés, ces derniers reçoivent des primes plus importantes (pour des données concernant le lien entre taille des habitations et revenu, voire enquête SEREC dans Bartiaux *et al.*, 2006).

Par ailleurs, il convient aussi de noter le fait que le montant des primes étant plafonné à 70 % du coût des travaux en Région wallonne, le montant devant être déboursé par des ménages en situation de précarité peut être relativement important et donc dissuasif. Cet élément est d'autant plus à considérer que dans de nombreux cas, les rénovations énergétiques font partie de rénovations plus générales (Bartiaux, 2011). Ainsi, au Royaume-Uni, des mesures d'isolation ont trois fois plus de chances d'être réalisées lorsqu'elles font partie de plus vastes travaux que de manière indépendante (Wilson *et al.*, 2015). Or, les primes ne couvrant pas (sans doute à juste titre) ces rénovations plus générales, le coût d'une rénovation de la maison peut demeurer important. Des prêts avantageux sont également prévus par la Région wallonne et peuvent constituer un complément aux primes, mais il est probable que ce mécanisme ne puisse être à la hauteur des blocages évoqués.

Enfin, notons qu'une étude récente et non-publiée réalisée à l'ULB a pu fournir des données pour le cas bruxellois. Cette étude se conclut sur le fait que la carte des rénovations énergétiques à Bruxelles est similaire à la carte de la gentrification. Cela suggère que ce sont aussi des ménages plutôt aisés (mais pas nécessairement les plus aisés parmi les aisés) qui sont les principaux acteurs de la rénovation énergétique à Bruxelles, et donc à qui bénéficient les aides. Cela suggère également que ces ménages s'installent dans des quartiers originellement pauvres (et donc au bâti en moyenne plus ancien) et y réalisent des rénovations. Les primes à la rénovation seraient donc utilisées en moyenne par un public aisé pour rénover des logements généralement anciens (donc peu isolés), au rythme auquel s'opère la gentrification. Sans avoir eu accès au contenu de l'étude, il convient de formuler les phrases précédentes comme des suppositions. Mais elles suggèrent des mécanismes qui pourraient également être à l'œuvre en Région wallonne.

En résumé, les éléments présentés dans cette section mettent en lumière une première limitation des mécanismes incitatifs à la rénovation énergétique. Comme ils ciblent des ménages souhaitant rénover leur logement d'initiative, et que cette disposition est socialement marquée, ils aboutissent à être ignorés par une large frange de la population et à avoir des effets distributifs inégalitaires. Certains auteurs tels que Magnani *et al.* (2020) s'interrogent dès lors sur la possibilité que les pratiques de rénovation urbaine, en ce compris d'isolation, n'aboutissent à exacerber les inégalités sociales et spatiales dans les villes. D'autres mettent en garde par rapport au risque d'une « gentrification bas carbone » (Bouzarowki *et al.*, 2018). Dans tous les cas, de tels résultats appellent à tout le moins à la récolte de davantage de données concernant les classes sociales et les pratiques d'isolation pour mieux comprendre les interactions entre les deux.

## 4.2 Une mesure qui passe à côté des blocages non-financiers

Comme expliqué en début de section 4, l'aspect financier est un aspect important des pratiques de rénovation. Mais d'autres aspects tout aussi importants sous-tendent ces pratiques et doivent être pris en compte, tels que les qualifications de la main-d'œuvre (insuffisantes), les désagréments liés aux travaux de rénovation, des exigences en termes de confort qu'il ne faut pas déranger, les difficultés de compréhension des mesures d'aide dont les primes, ou encore le fait que la plupart des travaux d'isolation se font à l'occasion de travaux de rénovation en général. Avoir comme principal outil de politique publique de rénovation une mesure financière ne permet pas directement la prise en compte de ces éléments. Dès lors, lorsque des facteurs non financiers constituent une des raisons principales de l'absence de rénovation, même des primes très élevées n'auront que peu d'effet. Si la stratégie wallonne en matière de rénovation contient d'autres mesures que les deux mentionnées dans ce travail (et qui visent à dépasser certains de ces blocages non-financiers), un autre élément est souvent ignoré et mérite d'être mentionné : les stéréotypes de genre.

Les enquêtes concernant l'occupation du temps révèlent que les activités de bricolage et de réparation (auxquelles peut être associée la rénovation) constituent des activités davantage masculines : les hommes belges de 19 ans et plus consacrent en moyenne 4 heures et 44 minutes par semaine aux activités de bricolage et de réparation, alors que les femmes y consacrent en moyenne 2 heures et 4 minutes (Glorieux et Vantienoven, 2009, p.24). Les représentations de ces activités sont cohérentes avec la répartition des pratiques : 81 % des hommes et 70 % des femmes trouvent tout à fait ou plutôt acceptable que ce soit à l'homme de bricoler dans la maison (Bartiaux, 2015b). Les hommes moins instruits et à bas revenus seraient ceux les plus enclins à s'arroger le monopole du bricolage et des réparations.

D'un point de vue plus qualitatif, les différents entretiens menés en Belgique sur des ménages hétérosexuels et repris dans Bartiaux (2015b) tendent à montrer que le bricolage est un territoire qui est construit comme exclusivement masculin. Si les hommes effectuent généralement seuls les travaux, les femmes y jouent tout de même un rôle. Celui-ci se situe au niveau de la suggestion des idées de rénovation, dans le fait de formuler des encouragements, dans le nettoyage après les rénovations, et dans la valorisation ultérieure du travail réalisé. Dès lors, si l'objectif est de favoriser les pratiques de rénovation énergétique, il convient d'analyser comment les stéréotypes de genres et les rôles assignés aux hommes et aux femmes peuvent soutenir ou freiner les rénovations.

Il existe certaines pratiques de rénovation qui s'accommodent, voire s'appuient sur les stéréotypes de genres. C'est le cas de la peinture, de la réparation d'une fuite, de la décoration ou de l'agrandissement des pièces de vie. Ces types de travaux répondent à deux critères (Bartiaux, 2015b). D'une part, ils participent au confort direct du ménage et, dans le cas des couples, la conjointe exerce une pression continue sur le conjoint pour qu'il effectue ces travaux. D'autre part, le résultat de ces travaux est visible et le rôle de la femme de valorisation du travail de l'homme peut pleinement s'exercer. Mais pour d'autres travaux qui ne répondent pas à ces critères (c'est typiquement le cas de l'isolation de la toiture, du plafond ou de la cave), les stéréotypes de genre freinent les rénovations. Prendre l'initiative d'isoler la toiture est un

projet qui risque même de ne pas être imaginé, car il se situerait en dehors des territoires masculin et féminin.

Les couples hypergames, c'est-à-dire dans lesquels l'homme est davantage diplômé que la femme, sont susceptibles d'être les plus réticents à initier des pratiques d'isolation (Bartiaux, en cours de publication). D'une part, le mari y possède un capital culturel plus important, ce qui accroît son pouvoir domestique (de Singly, 1976) et son rôle de leadership dans le couple. Mais il souhaite avant tout conserver une certaine tranquillité et ne pas se lancer dans d'importants travaux. Une hypothèse serait que la valorisation que les hommes de couples hypergames reçoivent déjà dans leur milieu professionnel ne les pousse pas à la rechercher dans le couple via des travaux domestiques. A l'inverse, dans les couples hypogames, dans lesquels la femme est davantage diplômée que l'homme, celle-ci dispose d'un pouvoir domestique accru qui lui fait fréquemment tenir la comptabilité, décider des travaux, *etc.* Toutefois, ce pouvoir domestique ne se traduit pas forcément par des pratiques de rénovation énergétique plus fréquentes. Si les femmes ont généralement un rôle moteur dans les couples hypogames, les hommes de ces couples sont réticents à les voir s'immiscer dans le territoire masculin de la rénovation. Une insistance de la femme à vouloir réaliser des rénovations peut susciter des conflits dans le couple, ce qui va fréquemment être évité.

En somme, il semble que les stéréotypes de genre soient surtout un frein aux pratiques d'isolation. D'abord, ils réduisent l'intérêt et les connaissances des femmes concernant ces pratiques. Ensuite, ils interagissent de manière complexe avec le pouvoir domestique, souvent pour retarder ou mettre au placard des pratiques de rénovation énergétique. Déconstruire ces stéréotypes serait dès lors une voie prometteuse pour accroître le rythme des rénovations énergétiques.

Plus généralement, il existe de nombreux éléments qui expliquent l'absence ou le rythme lent des pratiques de rénovations, que ni les audits, les certificats, les primes ou les déductions fiscales ne pourront surpasser. Si les pouvoirs publics souhaitent atteindre leurs objectifs en matière de rénovation, il convient d'envisager ces outils de politique publique en compléments avec d'autres.

## **5 Une proposition alternative : l'obligation d'isoler, financée par un tiers-payant**

Si l'objectif de la Région wallonne est d'atteindre un taux de rénovation des logements de 3 à 4% annuellement, il est très probable que les mesures informationnelles et d'incitation financière soient insuffisantes. Comme cela a été montré dans les sections précédentes, les mesures informationnelles se heurtent au fait que les ménages ont déjà leurs idées de ce qu'il faut rénover, et les mesures d'incitation financière comme les primes peinent à atteindre les ménages plus pauvres. Quelles propositions de politiques publiques alternatives les théories des pratiques peuvent-elles formuler ?

Comme évoqué en section 2, les théories des pratiques possèdent une ambiguïté quant aux politiques publiques à proposer. D'un côté, elles critiquent les approches ABC pour leurs insuffisances, de l'autre, elles peinent à formuler des alternatives ambitieuses. Des alternatives ne sont toutefois pas absentes de leur champ de vision. Plusieurs auteur-es proposent l'amélioration de la formation des professionnels du bâtiment en matière de rénovation (*e.g.* Magnagni *et al.*, 2020 ; Bartiaux *et al.*, 2014) ou interrogent le rôle plus grand que peuvent jouer ces professionnels en matière de conseil ou d'accompagnement (Fyhn *et al.*, 2019 ; Wilson *et al.*, 2015). Ces pistes sont certainement à suivre, et sont d'ailleurs reprises dans la stratégie wallonne de rénovation du bâti. Néanmoins, il est peu probable qu'elles suffisent à tripler le rythme de rénovation des logements.

Si les théories des pratiques proposent peu de recommandations de politiques publiques directement, on peut en déceler de manière détournée lorsque certains auteurs mentionnent des politiques passées ayant modifié les pratiques avec succès. Cette section vise tout d'abord à évoquer ces politiques, et puis, en s'y appuyant, à formuler une alternative dans le cas des politiques de l'isolation.

### **5.1 Des exemples de politiques à succès**

Dans leur ouvrage sur la dynamique des pratiques sociales, Shove *et al.* (2012) pointent plusieurs exemples de politiques ayant modifié des pratiques avec succès. Dans le domaine de la santé, ils citent les politiques publiques qui ont mené à des pratiques d'hygiène corporelle au 20<sup>ème</sup> siècle. Celles-ci se composaient de plans d'investissements massifs dans les infrastructures (égouts, sanitaires, eau courante...) combinés à des campagnes distillant des techniques (se laver tous les jours), et la diffusion d'idées sur ce qu'est « être propre ». Dans le domaine de l'urbanisme, les auteurs mentionnent certains exemples de planification urbaine qui ont permis l'émergence de nouvelles manières de vivre dans les quartiers : que les enfants puissent courir à l'air libre, qu'un esprit communautaire soit suscité, etc. Les auteur-es mentionnent des cas étrangers, mais le cas de Louvain-la-Neuve pourrait être pris : les

fondateurs de la cité universitaire ont délibérément créé des rues étroites et sinueuses, sans voiture... afin de susciter les rencontres et un climat de convivialité.

Dans le cas de la diminution de la consommation d'énergie, Shove *et al.* (2012) pointent l'exemple du Japon qui, dans le courant des années 2000, souhaitait réduire la consommation énergétique. Le problème était que les normes vestimentaires strictes au travail (typiquement : le port du costume-cravate) entraînaient une utilisation quasi permanente du chauffage ou de la climatisation afin de garder les corps à bonne température. Afin de réduire la consommation d'énergie, le gouvernement japonais a mis en place les politiques publiques suivantes : d'abord, il a interdit le chauffage et la climatisation dans les bureaux publics entre 20 et 28°C. Ensuite, il a lancé des campagnes de communication montrant des fonctionnaires et des dirigeants sans costume-cravate (habillés plus légèrement en été, ou mettant un pull en hiver), afin de changer la représentation de ce qu'est l'habillement adéquat. Comme c'est cette représentation qui induisait l'utilisation du chauffage et de la climatisation, il y a eu un effort concerté pour changer la signification de ce qu'est un habit de travail adéquat.

Les différents exemples mentionnés ci-dessus appartiennent à trois catégories d'interventions des politiques publiques : de larges investissements publics (qui façonnent une infrastructure), des régulations fortes de type « command and control » (qui interdisent les pratiques jugées négatives), et des mesures médiatiques visant à changer les représentations de la normalité des pratiques. Si ce type d'interventions sont mentionnées comme des succès passés, cela veut dire – *a minima* – qu'elles peuvent être compatibles avec les théories des pratiques. L'actualité récente semble par ailleurs montrer à quel point les politiques de type « command and control » peuvent être efficaces pour modifier les pratiques. En effet, le confinement imposé par la plupart des gouvernements occidentaux pendant la crise du COVID-19 a profondément modifié celles-ci. D'une part, la majorité de la population est restée chez elle. D'autre part, une reconfiguration des pratiques a pu être observée (vers du télétravail, des cours en ligne, *etc.*), reconfiguration qui va probablement se prolonger malgré la fin du confinement.

## **5.2 L'obligation d'isoler, financée par un tiers-payant**

En s'appuyant sur les exemples passés présentés, cette section vise à expliciter une politique alternative d'isolation des logements qui souhaite éviter les écueils des approches informationnelles et incitatives. Il ne s'agit pas de proposer une formule dans les moindres détails, mais plutôt de dessiner les contours de mesures pertinentes. Par ailleurs, cette proposition est pensée comme complémentaire aux autres propositions existantes actuellement dans la stratégie wallonne de rénovation du bâti. Elle tiendrait en deux mesures, qui mélangent deux des mécanismes évoqués dans la section précédente : une réglementation stricte et un plan d'investissements publics. Elle serait également accompagnée par la diffusion de savoir-faire liés aux pratiques de rénovation tant auprès des professionnels que des particuliers, qui seraient sollicités par la hausse de la demande.

La première mesure serait d'imposer une obligation de rénover énergétiquement l'ensemble du parc immobilier qui ne serait pas isolé de manière optimale (labels PEB A+ ou A++), sur la base d'un audit. Une possibilité serait de donner un délai de dix ans aux propriétaires pour isoler l'ensemble du parc de logements. Le but est de tendre vers une performance moyenne de niveau A, conformément aux objectifs wallons en matière de rénovation du bâti, mais dans un délai plus court. Notons que pour atteindre une moyenne de niveau A pour l'ensemble des bâtiments résidentiels, certains logements devront être rénovés au niveau A+ ou A++, car d'autres ne sont pas isolables au niveau A (par exemple, certains bâtiments classés, ou présentant des difficultés techniques).

La seconde mesure concerne le financement de ces rénovations. Plutôt que de les faire payer par les particuliers, la proposition formulée dans ce travail entend les faire payer par la collectivité. Si les bénéfices de l'isolation sont autant collectifs que privés (faire face au changement climatique, réduire la dépendance énergétique belge, améliorer la santé publique...), il est légitime que le financement soit pris en charge par les pouvoirs publics. Mais surtout, cela permet que les classes populaires bénéficient de la mesure et ne soient pas négativement impactées par celle-ci. Il s'agit dès lors d'une proposition de transition qui veut mêler aspects écologiques et aspects sociaux. De manière concrète, cela voudrait dire que les travaux d'isolation seraient gratuits pour les particuliers, et la facture serait prise en charge par l'État, via un mécanisme de tiers payant.

Sans entrer dans les détails, le coût des travaux d'isolation est estimé à 63 milliards € pour l'ensemble du parc wallon (SPW et Climact, 2017). La Région wallonne et l'État fédéral pourraient se partager les coûts de diverses manières. Ce dernier pourrait, par exemple, financer la mesure via un renforcement de la progressivité de l'impôt, une lutte accrue contre l'évasion fiscale, ou la suppression de subsides aux activités polluantes. A titre d'exemple, le soutien public de l'État fédéral aux voitures de société s'élève à entre 3 et 4 milliards € par an, selon les estimations (May *et al*, 2019). Une autre possibilité, si l'on veut réduire le coût public des travaux serait de ne financer par la collectivité que les travaux non-rentables économiquement en 30 ans (environ 28%, selon SPW et Climact, (2017)), et proposer des prêts aux particuliers pour les travaux rentables (environ 72%), dont le remboursement est lié aux économies réalisées en matière de facture d'énergie.

Quelles que soient les modalités retenues, de tels plans d'investissement sont d'une ampleur similaire à ceux mis en œuvre en Europe pendant les Trente Glorieuses. L'important pour l'exercice sociologique au cœur de ce travail n'est pas de discuter davantage les modalités de financement de telles propositions, mais de voir dans quelle mesure elles sont susceptibles de modifier effectivement les pratiques d'isolation.

### **5.3 Analyse du dispositif par les théories des pratiques**

Les sections précédentes ont montré que plusieurs composantes des pratiques de rénovation énergétique réduisaient l'impact de politiques de type informationnelles ou incitatives. Un dispositif mêlant obligation d'isoler et tiers payant peut-il dépasser ces

limitations ? Cette section va successivement passer en revue les différentes limites ayant été évoquées au cours de ce travail et y confronter ce dispositif.

Premièrement, l'analyse des politiques informationnelles a été l'occasion de mettre en lumière le rôle de la composante identitaire (la structure téléo-affective) des travaux de rénovation. Une telle composante peut-elle également freiner une politique de type réglementaire ? Tout d'abord, le public amené à effectuer des rénovations ne sera pas le même que dans le cas des audits volontaires évoqués précédemment. Dans le cas des audits, le public était constitué de personnes souhaitant d'emblée rénover leur maison. Elles ont des chances d'avoir un projet de rénovation bien défini. Or, dans le cas d'une rénovation obligatoire, le public touché sera majoritairement des personnes qui n'avaient pas de projet de rénovation clair. On peut supposer que leur rapport au logement ou aux travaux qui peuvent y être entrepris est dès lors moins identitaire que dans le premier cas. Et donc qu'une obligation de rénovation ou une feuille de route définie par un auditeur ou une auditrice ont moins de chance d'entrer en conflit avec l'attachement à l'habitat tel qu'il est. L'hypothèse derrière cet argument est que les personnes entreprenant des rénovations sur initiative propre sont celles à l'attachement identitaire le plus fort. Cette hypothèse mérite d'être confirmée par des recherches sur le sujet, mais il s'agit d'une possibilité à prendre en compte.

Pour ce qui est de la partie de la population pour qui le logement est marqué par un caractère identitaire fort, il est possible que l'imposition d'un cahier de charge par un auditeur soit vu comme une atteinte à leurs prérogatives. Néanmoins, la liberté quant au timing des travaux et la possibilité de les réaliser soi-même (avec un financement des matériaux utilisés) peut réduire l'importance de ce problème. De même, le fait que toute la population soit sollicitée en même temps donne une dimension collective aux rénovations et exerce une pression des pairs. Toutefois, on ne peut exclure l'éventualité qu'il y ait des résistances.

Deuxièmement, l'analyse des politiques incitatives a mis en lumière le fait que les ménages à bas revenu ont tendance à faire moins appel aux politiques de prime, et pour de plus petits montants. Cette différenciation des pratiques en termes de classes de revenu est-elle susceptible d'affecter également une politique mêlant obligation d'isoler et tiers payant ? L'obligation d'isoler et de le faire à coût zéro pour le ménage est une mesure qui permet de casser largement cette différenciation. Le coût zéro répond intégralement au fait que le manque d'argent nécessaire à l'isolation touche davantage les classes populaires. Et le caractère contraignant de la mesure permet de dépasser d'éventuelles propensions différentes entre classes sociales en matière d'isolation. Toutefois, il faut que les modalités pratiques de la mesure puissent être cohérentes avec les pratiques sociales de rénovation des milieux populaires, telles que la rénovation pièce par pièce. Il convient également de mettre en place des mécanismes légaux et de contrôle afin que les rénovations ne s'accompagnent pas d'une expulsion des locataires, ni d'une hausse des loyers.

Troisièmement, l'analyse des stéréotypes de genre (qui font également partie de la structure téléo-affective) a montré qu'ils pouvaient constituer une barrière à l'isolation avec des effets importants. Sont-ils susceptibles d'interférer avec une politique mêlant obligation d'isoler et tiers payant ? Dans ce cas également, l'obligation d'isoler permet de passer outre les différentes blocages. Toutefois, elle peut avoir des conséquences sur la configuration au sein

des ménages. Qui parmi les conjoints sera à la barre pour piloter les rénovations ? Dans les couples hypergames, il est probable que l'homme pilote les rénovations. Mais dans les couples homogames et surtout hypogames, il est possible que des conflits émergent lorsque la femme souhaite prendre une part active aux décisions en matière d'isolation, et que l'homme perçoive cela comme une atteinte à son domaine. Des campagnes de sensibilisation plaçant la femme comme une actrice légitime des pratiques de rénovation (auprès des particuliers mais aussi des professionnel.les) pourraient contribuer à réduire ces effets délétères et à faire des rénovations un projet partagé.

Enfin, il est probable que le caractère général d'une isolation obligatoire engendre des mécanismes de *diffusion horizontale* (Bartiaux *et al.*, 2016) des compétences sous-jacentes aux pratiques d'isolation, tant auprès des professionnels que des particuliers. En effet, une obligation généralisée créerait un *momentum* poussant ces derniers à discuter entre eux des travaux déjà effectués et de ceux à faire, des bonnes manières de procéder, de synergies possibles, *etc.* De telles discussions seraient susceptible d'initier des changements dans les savoir-faire et les routines supportant les pratiques d'isolation, ainsi que de faire émerger des projets collectifs tels que des rénovation par quartier.

## 6 Conclusion

L'objectif de ce travail était de montrer comment une approche par les théories des pratiques permet de critiquer des politiques publiques en matière d'isolation des maisons et de proposer des alternatives. Les sections 3 et 4 concernant les politiques informationnelles et incitatives se sont largement appuyées sur la littérature scientifique, tandis que la partie visant à proposer des alternatives a dû faire l'objet d'un travail plus prospectif, car la littérature sociologique n'a que peu abordé les politiques publiques pouvant découler d'analyses par les théories des pratiques.

La première conclusion de ce travail est que la stratégie de la Région wallonne est très probablement insuffisante pour atteindre les objectifs de rénovation complète du bâti d'ici 2050 qu'elle a définis. En effet, tant les outils informationnels étudiés (audits, certifications) qu'incitatifs (primes) peinent à atteindre leur objectif. D'une part, les audits et certificats butent contre le fait que les habitant·es ont bien souvent déjà un projet pour leur logement et ignorent les informations qui s'en démarquent (c'est d'ailleurs pourquoi les conclusions des audits ont été rendues partiellement contraignantes pour pouvoir bénéficier de primes). D'autre part, les mécanismes de prime peinent à toucher les classes populaires, alors que ce sont elles qui occupent les bâtiments les moins bien isolés. Ce phénomène se remarque même si le montant des primes est plus important pour les ménages à bas revenu.

Dès lors, d'autres politiques devraient être mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs wallons d'isolation, que ce soient une meilleure formation des professionnels (présente dans la stratégie wallonne) ou une déconstruction des stéréotypes de genre en matière de bricolage et rénovations (absente de celle-ci).

Ce travail a plus spécifiquement creusé une troisième proposition visant à combiner obligation d'isoler et à faire payer les travaux par l'État via un mécanisme de tiers payant. Il s'est avéré que cette proposition a non seulement le potentiel d'atteindre les objectifs wallons en matière d'isolation, mais aussi qu'elle évite les écueils des autres mesures présentées. Il reste à questionner sa faisabilité pratique, et particulièrement en matière de coût pour l'État et la Région. Financer cette mesure nécessite sans doute un changement dans les rapports de force dans la société afin de redonner aux pouvoirs publics les moyens de politiques ambitieuses.

Enfin, outre sa contribution au débat public en matière d'isolation, ce travail contribue aux théories des pratiques sociales. Il montre qu'il est possible de se situer dans ce paradigme tout en dépassant le stade de la critique et, à l'instar d'autres sciences sociales (psychologie, économie...), en formulant des propositions de politiques publiques ambitieuses. En termes de pistes de recherche future, ce travail pourrait être prolongé par une recherche qualitative interrogeant des habitant·es sur leur perception d'une rénovation obligatoire telle que proposée ci-dessus.

## Bibliographie

- Abreu, M. I., de Oliveira, R. A., & Lopes, J. (2020). Younger vs. older homeowners in building energy-related renovations: Learning from the Portuguese case. *Energy Reports*, 6, 159-164.
- Bartiaux, F. (2011). A qualitative study on home energy-related renovation in five European countries: homeowners' practices and opinions. [https://www.researchgate.net/publication/269994052\\_A\\_qualitative\\_study\\_on\\_home\\_energy-related\\_renovation\\_in\\_five\\_European\\_countries\\_homeowners'\\_practices\\_and\\_opinions](https://www.researchgate.net/publication/269994052_A_qualitative_study_on_home_energy-related_renovation_in_five_European_countries_homeowners'_practices_and_opinions)
- Bartiaux, F. (2015a). *Les performances énergétiques des habitations et les travaux de rénovation: une approche par les théories des pratiques sociales*. In Zélem, M. C., & Beslay, C. (2015). *Sociologie de l'énergie. Gouvernance et pratiques sociales*. Paris: CNRS Éditions, coll.CNRS Alpha.
- Bartiaux, F. (2015b). *Rénovations énergétiques et processus de décision dans les couples : terra incognita ou no man's land ?* in Drozd, C., Requena-Ruiz, I., Mahé, K., & Siret, D. (2015). *La construction du chez-soi dans la transition énergétique: entre conceptions de la performance et pratiques habitantes*. ENSEA Nantes.
- Bartiaux, F. (2017). *Competing insulation practices in a capitalist economy*, selected presentation made at the 13<sup>th</sup> Conference of the European Sociological Association, Athens, Aug. 29 – Sept 1<sup>st</sup>.
- Bartiaux, F., Gram-Hanssen, K., Fonseca, P., Ozoliņa, L., & Christensen, T. H. (2014). A practice–theory approach to homeowners' energy retrofits in four European areas. *Building Research & Information*, 42(4), 525-538.
- Bartiaux, F., Schmidt, L., Horta, A., & Correia, A. (2016). Social diffusion of energy-related practices and representations: Patterns and policies in Portugal and Belgium. *Energy Policy*, 88, 413-421.
- Bartiaux, F., Vandeschrick, C., Moezzi, M., & Frogneux, N. (2018). Energy justice, unequal access to affordable warmth, and capability deprivation: A quantitative analysis for Belgium. *Applied Energy*, 225, 1219-1233.
- Bartiaux, F., Vekemans, G., Gram-Hanssen, K., Maes, D., Cantaert, M., Spies, B., & Jensen, O. M. (2006). *Socio-technical factors influencing residential energy consumption (SEREC)*. Bruxelles: Belgian Science Policy.
- Burawoy, M. (2009). Pour la sociologie publique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, (1), 121-144.

- Bouzarovski, S., Frankowski, J., & Tirado Herrero, S. (2018). Low-carbon gentrification: when climate change encounters residential displacement. *International Journal of Urban and Regional Research*, 42(5), 845-863.
- Coene, J., & Meyer, S. (2020). Baromètres de la précarité énergétique et hydrique: Analyse et interprétation des résultats 2009-2018. <https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2020/20200323NT>
- de Singly, F. (1976). La lutte conjugale pour le pouvoir domestique. *Revue française de sociologie*, 81-100.
- Fyhn, H., Søråa, R. A., & Solli, J. (2019). Why energy retrofitting in private dwellings is difficult in Norway: Coordinating the framing practices of government, craftspeople and homeowners. *Energy Research & Social Science*, 49, 134-142.
- Gaino, B., Marbaix P., & van Ypersele JP., (2018). *Réconcilier habitat et climat*. Plateforme Wallonne pour le GIEC. Lettre d'août 2018.
- Gillingham, K., & Palmer, K. (2014). Bridging the energy efficiency gap: Policy insights from economic theory and empirical evidence. *Review of Environmental Economics and Policy*, 8(1), 18-38.
- Glorieux, I. & Vantienoven, T.-P. (2009). *Genre et emploi du temps. Différences et évolution dans l'emploi du temps des femmes et des hommes belges (2005, 1999 et 1966)*. Bruxelles : Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes
- Goggins, G., Fahy, F., & Jensen, C. L. (2019). Sustainable transitions in residential energy use: Characteristics and governance of urban-based initiatives across Europe. *Journal of Cleaner Production*, 237, 117776.
- Gordon, R. J. (2017). *The rise and fall of American growth: The US standard of living since the civil war* (Vol. 70). Princeton University Press.
- Gram-Hanssen, K. (2011). Understanding change and continuity in residential energy consumption. *Journal of consumer culture*, 11(1), 61-78.
- Großmann, K. (2019). Using conflicts to uncover injustices in energy transitions: The case of social impacts of energy efficiency policies in the housing sector in Germany. *Global Transitions*, 1, 148-156.
- Haas, P. M. (1992). Introduction: epistemic communities and international policy coordination. *International organization*, 1-35.
- Großmann, K., & Huning, S. (2016). Displacement through energy-efficient retrofitting? Impacts, actors and policies. In *Congreso Internacional Contested-Cities; Publicaciones Contested: Madrid, Spain* (pp. 1-12).
- Labanca, N., & Bertoldi, P. (2018). Beyond energy efficiency and individual behaviours: policy insights from social practice theories. *Energy Policy*, 115, 494-502.
- Magnani, N., Carrosio, G., & Osti, G. (2020). Energy retrofitting of urban buildings: A socio-spatial analysis of three mid-sized Italian cities. *Energy Policy*, 139, 111341.

- Maller, C., Horne, R., & Dalton, T. (2012). Green renovations: Intersections of daily routines, housing aspirations and narratives of environmental sustainability. *Housing, Theory and Society*, 29(3), 255-275.
- Macrorie, R. M., Foulds, C., & Hargreaves, T. (2015). Governing and governed by practices: Exploring interventions in low-carbon housing policy and practice. *Social practices, intervention and sustainability: beyond behaviour change*. London.
- Marbaix P., Gaino, B., & van Ypersele JP., (2018). *Empreinte carbone : De quelles émissions sommes-nous responsables et comment les réduire ?*. Plateforme Wallonne pour le GIEC. Lettre d'avril 2018.
- Marenne, Y. et alli (2019). *Evaluation des impacts des récentes réformes de l'octroi des primes et des prêts « energie & logement » en wallonie*
- May, X., Ermans, T., & Hooftman, N. (2019). Les voitures de société: diagnostics et enjeux d'un régime fiscal. *Voitures de société*, 17.
- Meijer, F., Itard, L., & Sunikka-Blank, M. (2009). Comparing European residential building stocks: performance, renovation and policy opportunities. *Building Research & Information*, 37(5-6), 533-551.
- Piketty, T. (2013). *Le capital au XXIe siècle*. Le Seuil.
- Reckwitz, A. (2002). Toward a theory of social practices: A development in culturalist theorizing. *European journal of social theory*, 5(2), 243-263.
- Roudil, N., Flamand, A., Beillan, V., & Douzou, S. (2015). La consommation d'énergie à l'épreuve des pratiques et savoirs d'usage des habitants.
- Schatzki, T. R. (1996). *Social practices: A Wittgensteinian approach to human activity and the social*. Cambridge University Press.
- Schatzki, T.R. (2015). Practices, governance and sustainability. *Social practices, intervention and sustainability: beyond behaviour change*. London.
- Shove, E. (2010). Beyond the ABC: climate change policy and theories of social change. *Environment and planning A*, 42(6), 1273-1285.
- Shove, E. (2015). Linking low carbon policy and social practice. In *Social practices, intervention and sustainability* (pp. 45-58). Routledge.
- Shove, E., Pantzar, M., & Watson, M. (2012). *The dynamics of social practice: Everyday life and how it changes*. Sage.
- SPW (Service Public de Wallonie), DGO4, et CLIMACT, 2017. *Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment*. Actée par le gouvernement wallon le 20 avril 2017 : <https://energie.wallonie.be/fr/strategie-de-renovation.html?IDC=9580>.
- Steffen, W., Richardson, K., Rockström, J., Cornell, S. E., Fetzer, I., Bennett, E. M., ... & Folke, C. (2015). Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet. *Science*, 347(6223).

- Strengers, Y., & Maller, C. (Eds.). (2014). *Social practices, intervention and sustainability: Beyond behaviour change*. Routledge.
- Warde, A. (2005). Consumption and theories of practice. *Journal of consumer culture*, 5(2), 131-153.
- Zélem, M. C. (2016). Les effets pervers de la sobriété énergétique. Une écologisation contrainte des modes de vie. *Revue des sciences sociales*, (55), 70-80.

## **Déontologie**

Je déclare sur l'honneur que ce travail a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant·es en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

**Abstract.** La stratégie de long terme de rénovation du bâti de la Région wallonne vise une réduction des émissions d'énergie du secteur résidentiel de -68% à l'horizon 2050. Ce travail étudie l'impact des principaux dispositifs existants visant à susciter les pratiques d'isolation des logements et les confronter à cet objectif. Il utilise pour grille de lecture les théories des pratiques sociales, un courant théorique fréquemment mobilisé en sociologie de la consommation. D'abord, les politiques informationnelles comme l'audit énergétique ou la certification de performance énergétique sont analysées. L'analyse révèle que celles-ci semblent buter contre le fait que les habitant-es ont bien souvent déjà un projet pour leur logement et ignorent les informations qui s'en démarquent. Ensuite, les mécanismes d'incitation financière, tels que les primes à l'isolation, sont étudiés. Il s'avère que, dans le cas wallon et dans d'autres cas, les primes à l'isolation peinent à toucher les classes populaires, alors que ce sont précisément elles qui occupent les bâtiments les moins bien isolés et qui devraient être rénovés prioritairement. En raison de leurs limitations, les politiques informationnelles et incitatives semblent peu susceptibles de mener à une réduction d'émission d'énergie de -68% dans un délai raisonnable. Dès lors, une proposition originale de politique publique est formulée, qui consiste à rendre obligatoire l'isolation de l'ensemble des logements dans un court terme, et à faire payer les travaux par l'État fédéral et la Région via un mécanisme de tiers payant. Cette proposition est ensuite analysée sous l'angle des théories des pratiques.

**Mots-clés.** Isolation des logements. Audits énergétiques. Primes à l'isolation. Obligation d'isoler. Tiers-payant. Théories des pratiques.